

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 17 juillet 2020

Etaients présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU, LIDDLE, THAUVIN.

Etait excusé :

Etait absent :

Le vendredi 17 juillet 2020 à 18 heures 30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE, a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une enquête publique est ouverte du 2 juillet au 3 août en application de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2020, pour la demande présentée par la société PARC EOLIEN DES VENTES DE L'OUEST S.A.S., en vue de l'exploitation d'un parc éolien de 8 antennes et 4 postes de livraison, sur la commune du Petit-Pressigny.

Il explique les raisons de l'avis sollicité et rend compte de l'avis donné hier par la CCLST, puis il propose de réfléchir au niveau local mais aussi intercommunal, car il y a d'autres projets dans les années à venir sur diverses communes de la Communauté de Communes, avant d'ouvrir le débat sur ce sujet.

Après avoir analysé pour la commune, l'impact environnemental (co-visibilité), économique (activités touristiques et marché de l'immobilier), ainsi que les nuisances et interrogations sur le rendement énergétique de ce système. Le Conseil municipal a voté à 10 voix CONTRE et 01 POUR sur ce projet.

Monsieur le Maire rappelle ensuite la décision d'acquérir du matériel, dont un ordinateur portable (réalisé dernièrement) et d'effectuer des travaux pour aménager un bureau pour qu'il puisse recevoir correctement les administrés et visiteurs : transformation de la fenêtre du secrétariat de mairie en porte et création d'un escalier de 5 marches. Il donne lecture des devis en sa possession et il est décidé d'attribuer les travaux de maçonnerie à l'entreprise BLASZYK, ceux de menuiserie à l'entreprise Maison Chaboisson et la création des 2 mains-courantes à l'entreprise SMR.

En réponse au courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, en date du 2 juin 2020, il a été proposé 24 noms de contribuables en vue du renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales.

Mairie de **BOUSSAY**

Il a ensuite été désigné le conseiller municipal (Alain Perrault) qui siègera à la commission de contrôle de la liste électorale avec un représentant de l'administration, qui sera désigné par le Préfet et un représentant désigné par le Président du tribunal de Grande Instance.

Sur indications du Maire, le conseil municipal a ensuite délibéré sur le droit à la formation des élus et déterminé les orientations et les crédits ouverts à ce titre, dont le montant doit se situer entre 2 et 20 % de celui des indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes. Il a été décidé de maintenir le niveau actuel des dépenses votés au budget, soit 1000 €. Le Montant et la nature des formations seront réétudiés ultérieurement lorsque des informations plus précises seront disponibles et connues de la Mairie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises en communauté de communes lors des séances du 11 juin, au cours de laquelle il a été voté divers taux et décidé d'un plan de relance économique pour les commerces de proximité sous forme de chèque-cadeaux distribués aux habitants. Les communes pouvant participer à ce projet, le conseil municipal accepte d'adhérer à cette démarche à hauteur de 1€ par habitant arrondi à 250 €.

Lors de la réunion du conseil du 9 juillet il a été procédé à l'élection du Président, des 14 vice-présidents et 3 délégués.

Puis lors du conseil communautaire du 16 juillet, les délégations ont été accordées au bureau, le règlement intérieur a été adopté, la liste des commissions a été établie et les membres représentants la CCLST aux divers syndicats ont été désignés.

Les conseillers municipaux seront désormais destinataires de comptes-rendus de réunions de la CCLST, Pour les conseillers municipaux de Boussay, sera communiqué l'adresse mél ouverte pour chacun sur le domaine de la mairie, comme prévu précédemment, afin de préserver les données personnelles.

Monsieur Dupuis fera un rappel sur ces adresses en présentant le projet de site communal, en fin de séance.

Monsieur le Maire donne aussi des informations sur la réunion organisée par l'association des Maires et la préfecture, qui a eu lieu le 7 juillet et au cours de laquelle il a été indiqué la prochaine fermeture de la trésorerie de Ligueil.

Mairie de BOUSSAY

Il a aussi indiqué qu'en raison d'absence d'agent communal technique et du COVID 19, il n'y aura pas de concours de maisons fleuries pour cette année ; et abordé les difficultés rencontrées pour l'entretien des espaces verts communaux, avec des interventions ponctuelles de l'agent du SIVOM, de ceux d'ETS ou de la société Orchis.

Il a ensuite demandé de réfléchir sur le 'devenir' du comité des fêtes, puisque lors de la dernière assemblée générale par manque de candidats il n'a pas été possible de renouveler le bureau.

En fin de réunion, il a été questionné sur l'avancement de divers projets, comme la création d'une réserve incendie à l'Etang, l'entretien de collecteurs, puis informé d'une possibilité de création d'un logo/blason, d'un problème de collecte d'ordures ménagères et de limitation de vitesse en agglomération, pour lesquelles il sera envisagé des solutions après visite sur place.

La séance fût levée à 20 heures 15, avant de recevoir Madame la Députée, en visite sur la commune.

Fait à Boussay, le 27/07/2020



Le Maire,

Marc de BECDELIEVRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc de Becdelievre'.